

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°12/2024**

Date convocation	: 20/02/2024
Nombre de conseillers en exercice	: 13

Présents	: 10
Votants	: 09

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Line GAL, 1<sup>er</sup> adjointe.

**Présents** : Mesdames Line GAL, Adjointe – Agnès VRINAT - Véronique FONTENEAU.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Gérard CAFFORT - Patrick LOISEL – Régis COMBERNOUX - Paul MARTIN - Thierry FERRAND.

**Procuration (s)** : Olivier MORICEAU à M. le maire Marc LARROQUE.

**Absents** : Florise PADER - Martinho DE PASSOS.

**Secrétaire de séance** : Line GAL

**Objet : Compte Administratif 2023 – Budget général M57 - Commune**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121 -14, relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

**VU** le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

**CONSIDERANT** que le compte de gestion doit être voté avant le vote du compte administratif,

**CONSIDERANT** que le compte administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif et décisions modificatives votés pour le même exercice.

**CONSIDERANT** que le compte administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis pour approbation à l'assemblée délibérante de la collectivité avant le 30 juin de l'année suivante après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public.

**CONSIDERANT** que dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son président.

**CONSIDERANT** que le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

**CONSIDERANT** que Mme Line GAL, 1<sup>er</sup> adjoint, a été désignée pour présider la séance pour l'adoption du compte administratif,

**CONSIDERANT** que M. Marc LARROQUE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Line GAL, 1<sup>er</sup> adjoint, pour le vote du compte administratif,

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publiée le 07/03/2024

ID :030-213003064-20240304-122024- BF

**CONSIDERANT** qu'après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2023, les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandat, le compte administratif dressé par l'ordonnateur, accompagné du compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

**CONSIDERANT** que l'ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2023 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

**CONSIDERANT** que procédant au règlement du Budget 2023, l'ordonnateur propose de fixer les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal de la ville.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** le compte administratif 2023, comme suit :

#### SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Désignations	Budget 2023	Réalisé 2023
002.	Résultat de fonctionnement reporté		
011.	Charges à caractère général	172 270,00	145 257,67
012.	Charges de personnel et frais assimilés	188 670,42	179 127,78
014.	Atténuations de produits	57 960,00	57 959,00
023.	Virement à la section d'investissement	13 350,00	
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 080,00	6 980,72
65.	Autres charges de gestion courante	55 720,00	55 696,96
66.	Charges financières	4 970,00	3 079,35
	<b>TOTAL - DEPENSES</b>	<b>500 020,42</b>	<b>448 101,48</b>
002.	Résultat de fonctionnement reporté	92 695,15	
013.	Atténuations de charges		2 790,03
70.	Produits des services, du domaine et ventes divers	44 000,00	47 438,10
73.	Impôts et taxes	6 000,00	5 780,00
731.	Impositions directes	232 800,00	193 723,38
74.	dotations et participations	98 645,00	169 474,27
75.	Autres produits de gestion courante	24 000,27	27 370,63
76.	Produits financiers		5,98
77.	Produits exceptionnels	1 880,00	3 904,00
	<b>TOTAL - RECETTES</b>	<b>500 020,42</b>	<b>450 486,39</b>

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publiée le 07/03/2024

ID : 030-213003064-20240304-122024- BF

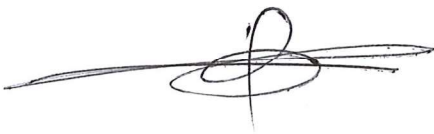
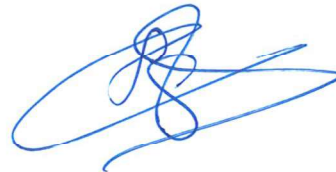
## SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Désignations	Budget 2023	Réalisé 2023
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement r	2 498,49	
10.	Dotations, fonds divers et réserves	104,00	103,83
16.	Emprunts et dettes assimilées	14 000,00	12 729,92
20.	Immobilisations incorporelles	14 215,58	6 882,00
21.	Immobilisations corporelles	214 391,51	66 734,38
	<b>TOTAL - DEPENSES</b>	<b>245 209,58</b>	<b>86 450,13</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement r		
021.	Virement de la section de fonctionnement	13 350,00	
024.	Produits des cessions d'immobilisations	-1 880,00	
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	7 080,00	6 980,72
10.	Dotations, fonds divers et réserves	45 902,94	54 075,58
13.	Subventions d'investissement	20 756,64	16 012,00
16.	Emprunts et dettes assimilées	160 000,00	150 000,00
	<b>TOTAL - RECETTES</b>	<b>245 209,58</b>	<b>227 068,30</b>

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telecours.fr](http://www.telecours.fr)

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publiée le 07/03/2024

ID : 030-213003064-20240304-122024- BF